



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 8 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à quatorze heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du premier juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142 Présents (mini 40) : 41
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262 Présentes : 70 Représentées : 70 Total (mini 132) : 140
Quorum atteint

**3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 6 voix chacun)**

Claude AURIAS, Maud GRARD, Patricia PICARD

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 6 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 7 voix chacun)**

Pierre COMBES

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)

Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Michel ROLLAND

33 représentants des communes, commune associée et villes-portes

(porteurs chacun d'1 voix)

Janine AMAR, Fabienne BARBANSON, Claude BAS, Françoise BELLANGER suppléante, Sébastien BERNARD, Gérard BICHON, Philippe BOURSAUX suppléant, Philippe CAHN, Viviane COURBET, Lucien DE MUNTER, Stéphane DECONINCK, Patricia EYSSERIC, Anne GENTIL, Christian GODART, Claudine GOURDON, Henri GRAUGNARD suppléant, Alain LABROT, Brigitte LANGOUËT, Catherine LANTEAUME, Céline LASCOMBES, Dominique MALLIÉ, Jennifer NORIS, Agnès PAGIS suppléante, Jean-Noël PASERO, Nicole PELOUX, Olivier REYNAUD, Pierre REYNAUD, Yanis ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Jacques SELLIER, Lionel TARDY,

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Corinne MOULIN et Éric PHELIPPEAU à Claude AURIAS, Éric RICHARD à Fabienne BARBANSON, Didier ROUSSELLE à Philippe BOURSAUX suppléant, Jean-Christophe CAMP et Claire LAPIE à Philippe CAHN, Monique BALDUCHI et Jean GARCIA à Stéphane DECONINCK, Brigitte WURMSER à Christian GODART, Gilles CREMILLIEUX (Orpierre) et Jeannie DENIEAULT à Catherine LANTEAUME, Jean-Paul MAZEL à Céline LASCOMBES, Gilles CREMILLIEUX (CCSB) et Marie-Hélène THORAVAL à Jean-Noël PASERO, Renée MAOUI et Jean-François PERILHOU à Nicole PELOUX, Julien CORNILLET et Marlène MOURIER à Patricia PICARD, Muriel BRÉDY à Pascale ROCHAS, Pascal CIRER-METHEL et Pierre DALSTEIN à Yanis ROCHAS, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMEOD à Agnès ROSSI, Alain JEUNE (Vesc) et Alain JEUNE (CCDB) à Lionel TARDY

Délégués excusés

Florent ARMAND, Rosy FERRIGNO, Annie FEUILLAS, Adrien GAUTIER, Nicolas JANNOT, Annkatrin JEPSEN, Marc LAVARENNE, Alain LEVRERO, Fabien LIMONTA, Mikaël MAES, Alain MARTINASSO, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Martine PECH-RABASSE, Jean-Marc PELACUER, Sylvie PEROT, Roland

PEYRON, Françoise PINET, Kévin QUEYREL, Annick REYNAUD-FREY, Isabelle RIPERT, Olivier SALIN, Caroline YAFFEE.

Invités excusés

Marie-José ALLEMAND, députée des Hautes-Alpes, Christine HACQUES sous-préfète de Nyons, Marie POCHON députée de la Drôme

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOCQ, journal la Tribune
Elisabeth CHABOT, chargée de mission région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Jean-Marie GUEYRAUD, Maire de Saint Auban d'Oze
Frédéric GIRARD, chargé de mission région Auvergne-Rhône-Alpes
Christel MORIN, Coordinatrice zone sud Drôme – Conseil départemental de la rôme
Sébastien NINON, chargé de mission région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE	
Introduction – Mot d'accueil de la Présidente	Page 2
Point d'information : Déclaration d'engagement des partenaires du SAGE Lez	Page 2
Comité d'avis – élargissement et ajustement du processus	Page 3
Modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales	Page 4
Augmentation de la participation statutaire du Conseil départemental de la Drôme	Page 6
Cartographie des risques liés aux atteintes à la probité – Lancement de la démarche	Page 6
Remerciements	Page 7
Signatures	Page 8

Introduction – Mot d'accueil de la Présidente

La Présidente accueille les membres du Comité et les remercie de leur présence. Elle accueille Madame CHABOT, Cheffe de projet Parcs Naturels Régionaux et LEADER, et remplaçante de Sébastien NINON, et la remercie pour sa présence au Comité syndical.

La Présidente est ravie d'annoncer l'augmentation de la cotisation statutaire du Département de la Drôme et en remercie vivement la Présidente ainsi que ses services. Elle remercie aussi le Président du Département des Hautes-Alpes, qui a été le premier à impulser la dynamique.

La Présidente souligne l'importance de ce Comité syndical qui marque l'épilogue de travaux menés de très longue date, sur la modification des statuts du syndicat mixte. Ce sujet a été très largement débattu et présenté lors de nombreuses réunions, et a fait le sujet de plusieurs rencontres avec de nombreux élus. Elle accueille également les deux avocats du cabinet LANDOT, Me GUTIERREZ et Me MAFAMANE, qui présenteront la proposition de modification, et les remercie de leur présence.

La Présidente donne ensuite lecture des procurations et la liste des excusés.

Le procès-verbal du comité syndical du 6 mai 2025 est validé à l'unanimité

Point d'information : Déclaration d'engagement des partenaires du SAGE Lez

La Présentation réalisée par la Directrice Emilie RUIN est annexée au présent procès-verbal

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Après deux années de fonctionnement, la Vice-Présidente déléguée à l'aménagement et à l'énergie a fait état en bureau syndical du 8 avril 2025 de la nécessité d'apporter des modifications à la composition et au mode de fonctionnement du comité d'avis créé par délibération du comité syndical n° N° 2023-03-04 en date du 2 février 2023. Il vous est donc proposé :

- * **De clarifier son mode de fonctionnement** en rappelant que le comité d'avis doit être réuni ou a minima consulté sous format électronique avant qu'un avis consultatif ou règlementaire ne soit rendu par le syndicat mixte du Parc dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme. Il est par ailleurs régulièrement tenu informé des avis techniques rendus à l'occasion de « cas par cas » et au titre des PDESI. Il lui est par ailleurs confié le suivi des projets de productions d'énergies renouvelables ou de tout projet impactant l'environnement ou le paysage des Baronnies provençales lorsque ceux-ci sont portés à la connaissance du syndicat mixte du Parc. Une synthèse des travaux du comité d'avis est restituée lors de chaque instance. Les avis sont par défaut rendus par le comité syndical. Lorsque celui-ci ne se réunit pas dans le délai imparti par la consultation, ils peuvent être rendus par le Bureau syndical. Si le Bureau ne peut pas lui-même se réunir dans les temps, l'avis peut être rendu par arrêté de la Présidence. Dans tous les cas, ces avis sont rendus après consultation du comité d'avis.
- * **D'ajuster et élargir la composition du comité d'avis** conformément à la délibération du Bureau syndical n°2025-05-01, en date du 8 avril 2025 et de le porter à 17 membres élus. Le comité d'avis est donc ainsi composé :

Membres élus du comité d'avis	
Janine AMAR	<i>A pouvoir</i>
Sébastien BERNARD	<i>A pouvoir</i>
Philippe CAHN	<i>A pouvoir</i>
Jean-Christophe CAMP	<i>A pouvoir</i>
Gilles CREMILLIEUX	<i>A pouvoir</i>
Stéphane DECONINCK	<i>A pouvoir</i>
Anne GENTIL	<i>A pouvoir</i>
Nicole PELOUX	
Yanis ROCHAS	
Christelle RUYSSCHAERT	
Lionel TARDY	

Le comité d'avis est par ailleurs composé de membres du conseil scientifique éthique et prospectif conviés en tant que de besoin en fonction de l'ordre du jour. Il est techniquement coordonné par le / la chargée de mission « aménagement et paysages » qui en assure par ailleurs le secrétariat. Tous les chargés de mission ou de projet dont l'expertise peut s'avérer nécessaire sont associés au comité d'avis.

- * **D'intégrer le comité d'avis dans les statuts et de préciser sa composition, ses attributions et son fonctionnement dans le règlement intérieur du syndicat mixte du Parc.**

Délibération :

- ◆ Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 333-1, R.333-14 ;
- ◆ Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L131-1, L132-7, L141-10 ;

- ◆ Vu la délibération du comité syndical n°2023-03-04 en date du 2 février 2023 par laquelle le comité d'avis a été créé
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2025-05-01, en date du 8 avril 2025 par laquelle a été approuvée le principe de l'élargissement du comité d'avis à 17 élus membres au plus ;
- ◆ Vu la Charte du Parc et plus précisément son orientation III.1 visant à « Préparer et accompagner un urbanisme rural durable » ;
- ◆ Considérant le recul de deux années sur le fonctionnement du comité d'avis et la nécessité d'en ajuster la composition, les attributions et le fonctionnement portée à la connaissance et au débat du Bureau syndical ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Valide** les modifications apportées à la composition, aux attributions et au fonctionnement du comité d'avis tel que décrites ci-dessus et détaillées dans la note en annexe à la présente délibération ;
- **Dit** que les statuts et le règlement intérieur seront modifiés en conséquence ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales (délibération n°2025-08-02)

La présentation réalisée par Me GUTTIEREZ est annexée au présent procès-verbal

Rapport :

La Présidente rappelle que le comité syndical a délibéré le cadre des principes et engagements à intégrer dans la révision statutaire.

Pour mémoire, cette modification statutaire a deux objectifs principaux :

- Répondre à la demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de faire augmenter la part du bloc local à 20% du montant total des cotisations statutaires ;
- Augmenter les moyens financiers du syndicat mixte du Parc ;

La Présidente propose l'adoption nouveaux statuts annexés à la présente délibération, qui comportent les modifications suivantes :

- ◆ Modification du nombre de délégués des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur (art.12 et 15) ;
- ◆ Modification du calcul du quorum des membres présents en comité syndical, quorum en voix inchangé (art. 13) ;
- ◆ Périodicité de l'élection de la présidence (art. 18) ;
- ◆ Modification des cotisations statutaires (art. 22).

Modalités de modification statutaire

Le comité syndical doit délibérer sur ce projet de statuts modifiés, par un vote à la majorité qualifiée des 2/3 des membres qui le composent.

Suite de la procédure

La délibération sera notifiée aux membres du syndicat mixte, qui devront à leur tour délibérer. Le comité syndical doit fixer un délai au terme duquel, l'absence de délibération des membres du syndicat mixte

consultés vaudra acceptation de la modification statutaire. La modification des statuts sera validée dès que deux-tiers des assemblées délibérantes des membres du syndicat mixte se seront prononcés favorablement.

Discussion

L'assemblée se dit inquiète du nombre de voix important qui sera désormais attribuées à un nombre restreint de conseillers régionaux, cela induit une représentativité démocratique moindre des instances régionales.

Sur le statut de commune associée : si les débats préalables avaient envisagé de supprimer ce statut historique et devenu politiquement obsolète, la Préfecture de la Drôme a indiqué que cette suppression reviendrait de facto à exclure la commune de Mirabel aux Baronnies qui dispose actuellement de ce statut. Or l'exclusion d'un membre sans son accord est impossible. Ainsi, la modification statutaire proposée conserve le statut de commune associée en le réservant toutefois à l'unique commune de Mirabel aux Baronnies.

Il est précisé en revanche que dorénavant, elle n'aura pas de siège dédié en Bureau syndical. Une fois les statuts modifiés, une commune non classée qui souhaiterait intégrer le Parc devra forcément être classée et ne pourra pas prétendre à ce statut de commune associée. Si la commune ne souhaite pas être classée Parc, elle pourra alors conventionner avec le syndicat mixte du Parc sous forme de partenariat spécifique et ainsi bénéficier de l'ingénierie du Parc moyennant participation financière.

L'assemblée a ensuite largement débattu sur le principe de répartition du montant des cotisations statutaires, il doit être bien précisé dans les statuts que l'objectif est de tendre vers un équilibre de 80% pour les principaux financeurs (régions et départements), et 20% les communes et communautés de communes. La Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur affirme qu'elle conservera sa position qui a été présentée déjà au cours de précédentes réunions, et n'augmentera pas sa participation statutaire malgré l'augmentation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des deux départements. La Région Auvergne-Rhône-Alpes précise que si elle a augmenté sa participation statutaire, c'était pour encourager les communes à accepter d'augmenter leur propre cotisation pour tendre vers cet équilibre 80/20, ce qui a été le cas. L'assemblée demande à ce que soit bien précisé également qu'il s'agit d'un principe de répartition et non une obligation.

La Présidente remercie l'assemblée pour tout le travail et les échanges menés depuis près de deux ans.

Délibération

- ◆ Vu l'article 5721-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales relatifs aux syndicats mixtes ouverts ;
- ◆ Vu la délibération du Comité syndical n° 2024-06-02 du 14 juin 2024 ayant pour objet le cadre des principes et engagements à intégrer dans la révision statutaire ;
- ◆ Considérant que ces projets de statuts ont été débattus lors de plusieurs réunions de travail et instances tenues depuis le 10 juillet 2023 ;

Après en avoir délibéré, par 131 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions, le Comité Syndical

- **Adopte** les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales, tels qu'annexés à la présente délibération qui seront soumis à la délibération des collectivités membres ;
- **Fixe** un délai de 4 mois au terme duquel l'absence de délibération des collectivités membres du syndicat mixte vaudra acceptation de la modification statutaire ;
- **Sollicite** un arrêté préfectoral portant modification statutaire du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Augmentation de la participation statutaire du Conseil départemental de la Drôme (délibération n°2025-08-03)

Rapport :

La Présidente rappelle que le Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales puis la délibération du Comité syndical n°2025-06-01 ont acté le montant des participations statutaires des Régions et Départements comme suit :

- ◆ 465 000 € pour la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- ◆ 272 500 € pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ◆ 180 000 € pour le Département de la Drôme ;
- ◆ 105 000 € pour le Département des Hautes-Alpes.

Par courrier en date du 13 mai 2025, le Département de la Drôme a fait savoir au Syndicat Mixte du Parc qu'il augmenterait sa participation de 15 000 €. Il y a donc lieu de mettre à jour la répartition des cotisations statutaires comme suit :

- ◆ 465 000 € pour la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- ◆ 272 500 € pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ◆ 195 000 € pour le Département de la Drôme ;
- ◆ 105 000 € pour le Département des Hautes-Alpes.

Délibération

- ◆ Vu la délibération n° 2025-04-02 du Comité Syndical en date du 13 mars 2025 ayant pour objet le vote du budget primitif 2025 ;
- ◆ Vu la délibération n°12184 du Conseil départemental de la Drôme en date du 23 juin 2025 ;
- ◆ Vu le courrier de la Présidente du Conseil départemental de la Drôme en date du 13 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Précise** que pour l'année 2025, les participations statutaires des Régions et Départements seront de :
 - ◆ 465 000 € pour la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
 - ◆ 272 500 € pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
 - ◆ 195 000 € pour le Département de la Drôme ;
 - ◆ 105 000 € pour le Département des Hautes-Alpes.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Cartographie des risques liés aux atteintes à la probité – Lancement de la démarche (délibération n°2025-08-04)

Rapport :

La Présidente expose,

A la demande de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, il est proposé d'approuver le lancement d'une démarche de cartographie des risques d'atteinte à la probité au sein du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique régionale portée par la Région, qui a engagé l'ensemble de ses « satellites », dont les syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux en tant que « satellite » de niveau 2, à réaliser cet exercice de transparence et de prévention.

Il s'agit d'abord d'une exigence formulée dans le cadre de la loi Sapin II. Il peut être par ailleurs envisagé comme un exercice de modernisation des pratiques et un outil au service de la prévention des risques.

Concrètement, cela consiste à cartographier les processus internes (recrutements, marchés publics, gestion budgétaire, subventions, ...) pour identifier les situations susceptibles d'exposer des agents ou des élus à des risques de corruption, de favoritisme, de trafic d'influence, de prise illégale d'intérêts, de détournement de fonds ou de concussion, puis à analyser les dispositifs de contrôle existants ou à mettre en place.

La présente délibération vise à engager le processus au sein du syndicat mixte.

Discussion

L'assemblée souhaite connaître les incidences financières de cette cartographie ainsi que la répercussion engendrée sur la charge de travail des agents. La Directrice indique que ce travail sera piloté par la direction et la responsable Ressources humaines et Finances. D'autres personnes de l'équipe pourront être mises à contribution tel le responsable informatique pour les obligations RGPD et la gestion des véhicules.

Délibération

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ◆ Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Loi Sapin II » ;
- ◆ Considérant la demande formulée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, fortement mobilisée sur cette question, à l'ensemble de ses « satellites » ;
- ◆ Considérant la nécessité d'informer et d'associer les agents du syndicat mixte du Parc à la constitution de cette cartographie ;

Après en avoir délibéré, par 124 voix pour, 1 voix contre, 9 abstentions et 6 non-votants, le Comité Syndical

- **Décide** d'engager une démarche de cartographie des risques liés aux atteintes à la probité ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Remerciements

Le quorum ayant été perdu en cours de séance, le Comité syndical sera reconvoqué pour le vendredi 11 juillet afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour non examinés ce jour.

La Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des élus présents et lève la séance à 17h.

Signatures

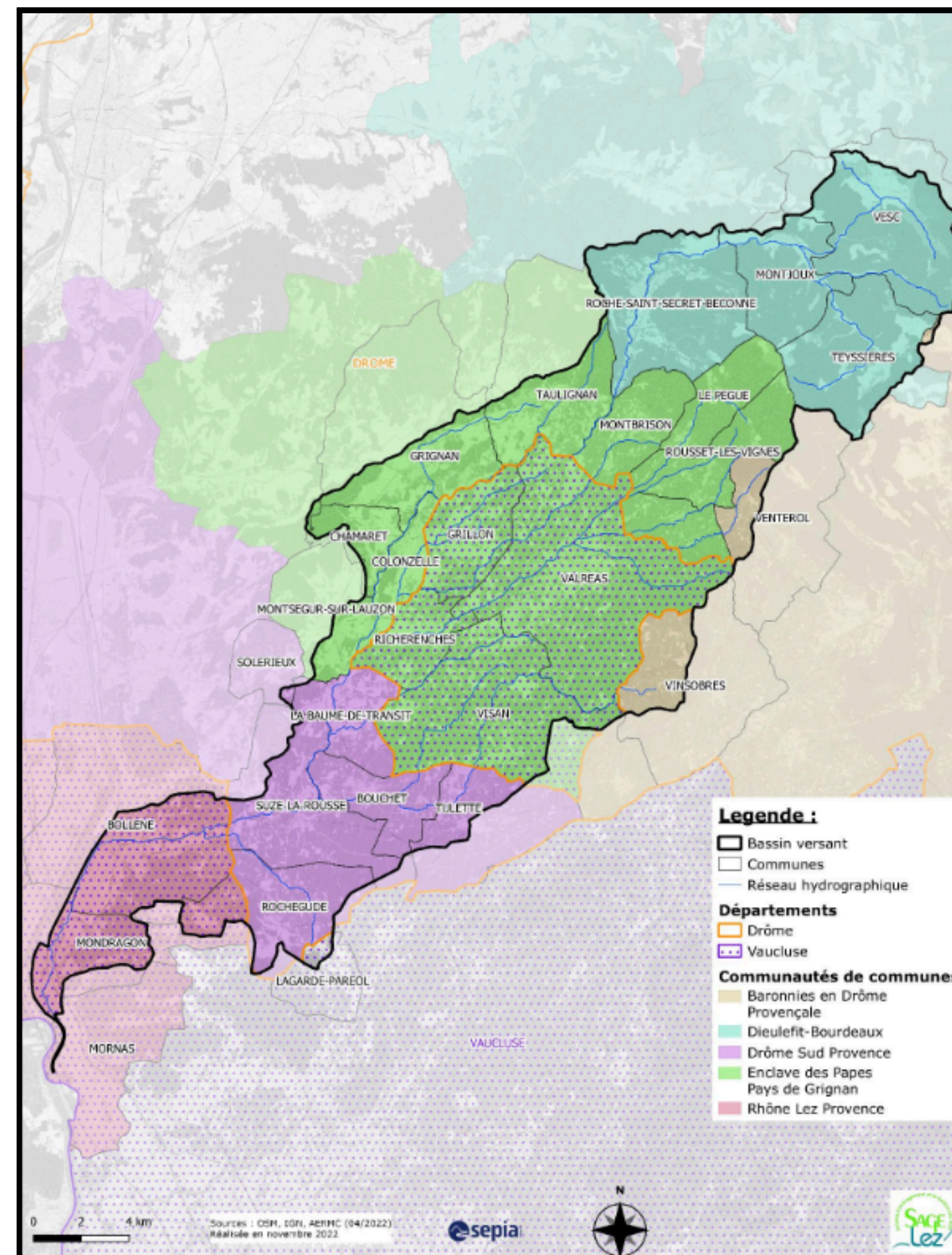
Nicole PELOUX
Présidente du Parc naturel régional
des Baronnies provençales :

Claude AURIAS
Secrétaire de séance :

Point info SAGE LEZ



- Le SAGE du Lez a été approuvé par les Préfets du Vaucluse et de la Drôme en mai 2025
- Il fixe et coordonne des orientations liées à la gouvernance du bassin versant, à la quantité et à la qualité de la ressource en eau, à la préservation et restauration des milieux naturels, à l'hydromorphologie des cours d'eau et à la gestion du risque inondation.
- Il a une portée juridique sur les documents de planification (SCOT, PLU...), sur les projets d'aménagements et sur les usagers (opposable aux tiers)
- Le Lez est le premier bassin-versant du Parc à se doter d'un tel outil grâce à la démarche volontaire de la Commission Locale de l'eau (CLE) et la coordination du syndicat de rivière (SMBVL),
- Le bassin-versant du Buëch est concerné depuis 2023 par l'élaboration du SAGE Durance



Contexte administratif et périmètre du SAGE LEZ (source : atlas cartographique SAGE Lez)

Focus sur la gestion quantitative



Usages	Volume disponible à l'été en m3 (juillet à septembre) ZRE lez comprise dans le périmètre du SAGE			
	Date d'entrée en vigueur du SAGE		A partir du 1 ^{er} janvier 2027	
	Répartition en :		Répartition en :	
	Volume	Pourcentage	Volume	Pourcentage
AEP collective	420 000	13%	390 000	15%
Irrigation agricole	2 350 000	74%	1 910 000	72%
Forages domestiques	190 000	6%	150 000	6%
Arrosage collectif non agricole hors OUGC	50 000	2%	50 000	2%
Industries	146 000	5%	146 000	5%
GLOBAL	3 156 000 m3		2 646 000 m3	

source: règlement du SAGE Lez



Le règlement du SAGE Lez a un impact concret sur la gestion quantitative. Il fixe par exemple la répartition entre catégories d'utilisateurs des volumes maximums disponibles à l'été (règle 1) et interdit la création de nouveaux forages dans la zone de protection renforcée du Miocène (règle 2)

Déclaration d'engagement et contribution du Parc à la mise en oeuvre des objectifs du SAGE



- La mise en oeuvre des objectifs, dispositions et règles du SAGE a vocation à être co-portée par les acteurs locaux
- La Présidente du Parc a récemment signé une déclaration d'engagement qui signifie l'adhésion du SM du Parc à la démarche et aux objectifs du SAGE Lez
- Dans le cadre du projet "eau et participation citoyenne", le SM du Parc a pour ambition de proposer à la commune de Taulignan une démarche collective d'accompagnement d'une exploitation agricole dans leur gestion des eaux de ruissellement.
- Ce projet viendrait ainsi contribuer aux dispositions suivantes du SAGE LEZ :
 - B15 : Recharger les nappes par un usage des sols favorisant la perméabilité
 - F4 : Limiter le ruissellement des terres agricoles par la mobilisation des techniques spécifiques pour les secteurs aggravant l'aléa inondation



L'ancien canal de Taulignan permet toujours d'arrêter et répartir le ruissellement des eaux de pluie, et favoriser leur infiltration



Landot & associés

Avocats à la Cour

Actualisation statutaire du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional (PNR) des Baronnies Provençales

Comité syndical du 8 juillet 2024



Cabinet Landot & associés

11, Boulevard Brune – 75014 Paris

Tél : 01 42 84 98 84 – Fax : 01 42 84 99 93

Portable d'Eric Landot : 06 11 21 68 03

contact@landot-avocats.net

Sommaire

1- RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

2- ACTUALISATION STATUTAIRE

Sommaire

1- RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

2- ACTUALISATION STATUTAIRE

➤ De quoi parle-t-on?



- En droit, un PNR peut être créé sur un territoire dont le patrimoine naturel / culturel ainsi que les paysages présentent un intérêt particulier.
- Le **syndicat mixte d'aménagement et de gestion de PNR** (ci-après « *syndicat mixte de parc* ») constitue l'organe de gestion dudit parc. Il est régi par les articles L. 331-1 et suivants du code de l'environnement.
- **L'objet d'un syndicat mixte de parc est multiple**, selon les spécificités du territoire classé : protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ; contribuer à l'aménagement du territoire ; contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ; contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ; ou encore réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

➤ Quid de la charte?



- Chaque PNR est régi par une **charte**, qui est mise en œuvre par le syndicat mixte de parc, ainsi que par l'ensemble des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (ci-après « *EPCI-FP* ») l'ayant approuvée et par l'État. Cette charte définit les **domaines d'intervention du syndicat** et les **engagements respectifs de l'État, des collectivités et des EPCI-FP** permettant de mettre en œuvre les orientations et les mesures de protection, de mise en valeur et de développement qu'elle fixe.
- La charte est adoptée par **décret portant classement ou renouvellement du classement en PNR**.
- **L'approbation** de la charte emporte demande d'adhésion au syndicat mixte de parc.

➤ En l'espèce :



- Le PNR des Baronnies Provençales a fait l'objet d'un classement par le **décret n° 2015-56 du 26 janvier 2015**.
- Le Syndicat Mixte du PNR des Baronnies Provençales, chargé de l'aménagement et de la gestion dudit parc, est quant à lui régi par ses **statuts de 2017**.

Composition initiale du Syndicat (art. 2 statuts 2017)

➤ Régions (2) :

- Auvergne-Rhône Alpes (AURA)
- Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA)

➤ Départements (2) :

- Drôme
- Hautes-Alpes

➤ EPCI dans le territoire classé (6) :

- 4 CC dans la Drôme
- 2 CC dans les Hautes-Alpes

➤ Communes dans le territoire classé (82) :

- 52 dans la Drôme
- 30 dans les Hautes-Alpes

➤ *Nb* : s'agissant des communes, les statuts prévoient en outre deux autres catégories :

- Villes-Porte (6) : situées hors du périmètre classé
- Communes associées (45 identifiées par les statuts) : situées en partie ou en totalité dans le périmètre d'étude du PNR mais non classées par le décret du 26 janvier 2015. Elles ont vocation à intégrer le parc (partagent ses objectifs et sont susceptibles de renforcer la portée de ses actions).



En pratique, la composition du Syndicat a évolué par rapport aux statuts de 2017. Notamment, à ce jour, seule une commune a toujours le statut de commune associée (Mirabel-aux-Baronnies).

Quels enjeux?

- Dans ce contexte, la modification statutaire aujourd'hui envisagée répond ici à plusieurs enjeux :
 - **actualiser la gouvernance du Syndicat et les contributions statutaires ;**
 - **assouplir les modalités générales de fonctionnement.**

Quelle procédure?

- La modification des statuts du Syndicat devra nécessairement obéir à la procédure prévue par les statuts actuellement en vigueur, à savoir celle de l'article 9 :
 - **délibération du comité syndical** (vote à la majorité des 2/3) ;
 - et **consultation des membres du syndicat**, étant ici précisé que :
 - La modification des statuts est effective dès lors que les **2/3 des organes délibérants** des membres du syndicat se sont prononcés favorablement.
 - Le comité syndical fixe un **délai au terme duquel l'absence de délibération des membres vaut acceptation** de la modification des statuts.

Quelle marge de manœuvre?

- Juridiquement, les syndicats mixtes de parc relèvent de la catégorie des **syndicats mixtes ouverts** (ci-après « SMO »), elle-même régie par les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).
- Or les SMO définissent librement l'essentiel de leurs règles de fonctionnement dans leurs statuts (*voir notamment : CE, 18 octobre 2018, n° 421197 ; ou encore réponse ministérielle publiée au JO Sénat du 29 décembre 2022 à la question écrite n° 04466*).



Il existe donc une certaine marge de manœuvre dans l'actualisation des statuts du Syndicat Mixte du PNR des Baronnies Provençales (sous réserve de respecter les dispositions spécifiques issues du code de l'environnement).

Sommaire

1- RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

2- ACTUALISATION STATUTAIRE

Comité syndical

- Administre le Syndicat
- Élit la présidence du Syndicat
- Adopte le budget, approuve le compte administratif et se prononce sur toutes les questions qui relèvent de sa compétence et de son objet
- Crée et définit les postes afférents au fonctionnement du Syndicat
- Approuve les programmes d'actions (travaux, études, animations etc.), les conventions correspondantes éventuelles et vote les moyens financiers nécessaires à leur réalisation
- Définit les pouvoirs qu'il délègue au bureau et à la présidence
- Élabore et adopte le règlement intérieur dans les six mois suivant la réinstallation du comité syndical et à chaque fois que celui-ci est modifié sur proposition du Bureau
- ~~Fixe la composition du conseil d'orientation et de développement~~
- **Fixe la composition du conseil scientifique éthique et prospectif**
- **Détermine la liste des commissions thématiques**

Bureau

Le comité syndical peut lui déléguer une partie de ses attributions à l'exception :

- Du vote du budget
- De l'approbation du compte administratif
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat
- De l'adhésion au Syndicat à un établissement public
- De la délégation de la gestion d'un service public
- ~~De dispositions portant orientation en matière d'aménagement à l'échelle du PNR~~
- **De la délégation d'attributions à la présidence et au bureau**
- **De la détermination de la liste des commissions**
- **De la détermination de la composition du conseil scientifique éthique et prospectif**
- **De la détermination de la composition de la commission d'appel d'offres**

~~+ Il fixe la composition du conseil scientifique.~~

+ Il élit, sur proposition de la présidence, 11 VP -au plus- issus du bureau, au scrutin de liste à la majorité absolue et sans panachage ni vote préférentiel.

Nouvelle gouvernance (proposition)

Catégorie de membre	Représentation au comité syndical	Représentation au bureau	Contributions statutaires (minima)	
Bloc régions-départements	Régions (2) Collège des régions : <ul style="list-style-type: none"> PACA : 3 délégués (10 voix chacun) AURA : 5 délégués (12 voix chacun) 	<ul style="list-style-type: none"> PACA : 2 représentants (2 voix chacun) AURA : 2 représentants (4 voix chacun) 	Plafonnée à 80% du montant total des cotisations	<ul style="list-style-type: none"> PACA : 272 500 € AURA : 465 000 €
	Départements (2) Collège des départements : <ul style="list-style-type: none"> Drôme : 4 délégués (7 voix chacun) Hautes-Alpes : 2 délégués (7 voix chacun) 	<ul style="list-style-type: none"> Drôme : 2 représentants (2 voix chacun) Hautes-Alpes : 1 représentant (2 voix) 		<ul style="list-style-type: none"> Drôme : 195 000 € Hautes-Alpes : 105 000 €
Bloc local	EPCI dans le territoire classé (7) Collège des EPCI : <ul style="list-style-type: none"> EPCI pour lesquels le nb d'habitants des communes classées est supérieur ou égal à 5 000 : 2 délégués (2 voix chacun) EPCI pour lesquels le nb d'habitants des communes classées est inférieur à 5 000 : 1 délégué (2 voix) 	Collège des EPCI : 4 représentants (1 voix chacun)	Plafonnée à 20% du montant total des cotisations	2,4 €/an/habitant des communes classées de l'EPCI
	Communes dans le territoire classé Collège des communes classées : chaque commune désigne 1 délégué (1 voix chacun)	<ul style="list-style-type: none"> Collège des communes classées de la Drôme : 8 représentants au moins (1 voix chacun) Collège des communes classées des Hautes-Alpes : 4 représentants au moins (1 voix chacun) 		2,5 €/an/habitant
	Villes-Porte Collège des Villes-Porte : chaque commune désigne 1 délégué (1 voix chacun)	Collège des Villes-Porte : 3 représentants (1 voix chacun)		0,6 €/an/habitant
	Mirabel-aux-Baronnies (commune associée) Collège de la commune associée : 1 délégué (une voix) <i>(nb : issu de l'histoire de la création du Parc, ce collège n'a plus vocation à accueillir de nouveau membre jusqu'à l'échéance de la charte)</i>			3 €/an/habitant (plafond)

Gouvernance actuelle (art. 12, 15 et 21 statuts 2017)

Catégorie de membre	Représentation au comité syndical	Représentation au bureau	Contributions statutaires
Régions	<p>Collège des régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> PACA : 5 délégués (6 voix chacun) AURA : 10 délégués (6 voix chacun) 	<ul style="list-style-type: none"> PACA : 2 représentants (2 voix chacun) AURA : 4 représentants (2 voix chacun) 	<ul style="list-style-type: none"> PACA : 30% au plus (soit 272 500 € pour l'année 2017) AURA : 40% au plus (soit 360 000 € pour la 1^{ère} année)
Départements	<p>Collège des départements :</p> <ul style="list-style-type: none"> Drôme : 4 délégués (7 voix chacun) Hautes-Alpes : 2 délégués (7 voix chacun) 	<ul style="list-style-type: none"> Drôme : 2 représentants (2 voix chacun) Hautes-Alpes : 1 représentant (2 voix) 	<ul style="list-style-type: none"> Drôme : 20% au plus (soit 180 000 € pour la 1^{ère} année) Hautes-Alpes : 10% au plus (soit 90 000 € pour la 1^{ère} année)
EPCI dans le territoire classé	<p>Collège des EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> EPCI pour lesquels le nb d'habitants des communes classées ou associées est supérieur ou égal à 5 000 : 2 délégués (2 voix chacun) EPCI pour lesquels le nb d'habitants des communes classées ou associées est inférieur à 5 000 : 1 délégué (2 voix) 	<p>Collège des EPCI : 3 représentants (1 voix chacun)</p>	<p>Entre 1,5 et 2 €/an/habitant des communes (classées ou associées) de l'EPCI</p>
Communes dans le territoire classé	<p>Collège des communes classées : chaque commune désigne 1 délégué (1 voix chacun)</p>	<p>Collège des communes classées : 12 représentants, dont 8 pour les communes de la Drôme et 4 pour les communes des Hautes-Alpes (1 voix chacun)</p>	<p>Entre 0,5 et 1 €/habitant/an</p>
Villes-Porte	<p>Collège des Villes-Porte : chaque commune désigne 1 délégué (1 voix chacun)</p>	<p>Collège des Villes-Porte : 2 représentants (1 voix chacun)</p>	<p>Entre 0,4 et 0,6 €/habitant/an</p>
Communes associées	<p>Collège des communes associées : chaque commune désigne 1 délégué (1 voix chacun)</p>	<p>Collège des communes associées : 1 représentant (1 voix)</p>	<p>Entre 1 et 1,5 €/habitant/an</p>



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - 07/07/2025

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales	2
Comité d'avis – élargissement et ajustement du processus	4
Augmentation de la participation statutaire du Conseil départemental de la Drôme	6
Cartographie des risques liés aux atteintes à la probité – Lancement de la démarche	8
Engagement du syndicat mixte du Parc dans « l'accompagnement des communes drômoises des Baronnies provençales dans la mise en œuvre de leurs Obligations Légales de Débroussaillage » - budget, plan de financement et création de postes.....	10
Affûts d'étoiles – Création d'un « sentier de la nuit » – Acquisition d'œuvre artistique : mise à jour des cofinancements de la phase 2.....	12
Conception et réalisation de l'aménagement scénographique des relais du Parc des Baronnies provençales et de l'accueil de la Maison du Parc à Sahune – Choix du prestataire.....	14
Résidence d'architecte dans les Hautes-Alpes - choix de l'équipe retenue	16
Projet Alimentaire Territorial – Plan de financement animation et actions 2025-2028	18



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Adoptée

Date du vote : **08/07/2025 15:54:22**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **66**

Voix totales : **140**

Voix Exprimées : **137**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **2,1 %**

Majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées : 92

Pour	131 Voix	95,6 %
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Aurias Claude		6 voix
(Maire du Poët Sigillat) Balduchi Monique par procuration à Deconinck Stéphane		1 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) Barbanson Fabienne		1 voix
(Maire de Verclause) Bas Claude		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) Bernard Sébastien		1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) Bichon Gérard		1 voix
(Maire de Sahune) Bompard Marc		1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Bouyac Jacqueline par procuration à Rossi Agnès		6 voix
(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) Bredy Muriel par procuration à Rochas Pascale		1 voix
(Maire de Chateaufort-de-Bordette) Cahn Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) Camp Jean-Christophe par procuration à Cahn Philippe		1 voix
(Maire de la Charce) Cirer-Methel Pascal par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) Combes Pierre		7 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Cornillet Julien par procuration à Picard Patricia		6 voix
(Maire d'Orpierre) Cremillieux Gilles par procuration à Lanteaume Catherine		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles - Ccsb par procuration à Pasero Jean-Noël		2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) Dalstein Pierre par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) De Munter Lucien		1 voix
(Maire de Montaulieu) Deconinck Stéphane		1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) Denieault Jeannie par procuration à Lanteaume Catherine		1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Eymeoud Chantal par procuration à Rossi Agnès		6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) Eysseric Patricia		1 voix
(Conseillère Municipale de Reilhanette) Floquet Marie		1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) Garcia Jean par procuration à Deconinck Stéphane		1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) Gentil Anne		1 voix
(Maire de Veynes) Gilardeau-Truffinet Christian		1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) Godart Christian		1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) Gourdon Claudine		1 voix
(Maire de Vesc) Jeune Alain par procuration à Tardy Lionel		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) Jeune Alain -Ccpdb par procuration à Tardy Lionel		2 voix
(Maire de Saint-May) Labrot Alain		1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) Langouet Brigitte		1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) Lanteaume Catherine		1 voix
(Conseillère Municipale de Ballons) Lapie Claire par procuration à Cahn Philippe		1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) Lascombes Céline		1 voix
(Adjoint de Pelonne) Mallié Dominique		1 voix
(Maire de Laborel) Maoui Renée par procuration à Peloux Nicole		1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) Mazel Jean-Paul par procuration à Lascombes Céline		2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) Monier Marie-Pierre		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Adoptée

Date du vote : **08/07/2025 15:54:22**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **66**

Voix totales : **140**

Voix Exprimées : **137**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **2,1 %**

Majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées : 92

Pour	131 Voix	95,6 %
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) Moulin Corinne par procuration à Aurias Claude		7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Mourier Marlène par procuration à Picard Patricia		6 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) Noris Jennifer		1 voix
(Maire de Montfroc) Pasero Jean-Noël		1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) Peloux Nicole		1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) Perillhou Jean-François par procuration à Peloux Nicole		6 voix
(Conseil départemental de la Drôme) Phelippeau Eric par procuration à Aurias Claude		7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Picard Patricia		6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) Reynaud Pierre		1 voix
(Maire d'Aubres) Richard Eric par procuration à Barbanson Fabienne		1 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis		1 voix
(Déléguée CCBDDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Rochas Pascale		2 voix
(Maire de Savournon) Rolland Michel		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Rolland Michel - Ccsb par procuration à Rolland Michel		2 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) Rossi Agnès		6 voix
(Adjoint de Nyons) Rousselle Didier par procuration à Monier Marie-Pierre		1 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) Roux Frédéric		1 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric - Ccgv par procuration à Roux Frédéric		2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle		1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) Sellier Jacques		1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Thoraval Marie-Hélène par procuration à Pasero Jean-Noël		6 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) Wurmser Brigitte par procuration à Godart Christian		1 voix
Contre	6 Voix	4,4 %
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Gard Maud		6 voix
Abstention	3 Voix	
(Maire de Valouse) Amar Janine		1 voix
(Conseillère Municipale du Bersac) Courbet Viviane		1 voix
(Conseiller Municipal de La Pierre) Reynaud Olivier		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Comité d'avis – élargissement et ajustement du processus

Unanimité

Date du vote : **08/07/2025 16:19:11**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **66**

Voix totales : **140**

Non votés : **3**

Voix Exprimées : **136**

Taux d'abstention : **0,7 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	136 Voix	100,0 %
(Maire de Valouse) Amar Janine		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Aurias Claude		6 voix
(Maire du Poët Sigillat) Balduchi Monique par procuration à Deconinck Stéphane		1 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) Barbanson Fabienne		1 voix
(Maire de Verclause) Bas Claude		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) Bernard Sébastien		1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) Bichon Gérard		1 voix
(Maire de Sahune) Bompard Marc		1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Bouyac Jacqueline par procuration à Rossi Agnès		6 voix
(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) Bredy Muriel par procuration à Rochas Pascale		1 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) Cahn Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) Camp Jean-Christophe par procuration à Cahn Philippe		1 voix
(Maire de la Charce) Cirer-Methel Pascal par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) Combes Pierre		7 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Cornillet Julien par procuration à Picard Patricia		6 voix
(Conseillère Municipale du Bersac) Courbet Viviane		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles - Ccsb par procuration à Pasero Jean-Noël		2 voix
(Maire d'Orpierre) Cremillieux Gilles par procuration à Lanteaume Catherine		1 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) Dalstein Pierre par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Conseiller Municipal de Mérindol-Ies-Oliviers) De Munter Lucien		1 voix
(Maire de Montaulieu) Deconinck Stéphane		1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) Denieault Jeannie par procuration à Lanteaume Catherine		1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Eymeoud Chantal par procuration à Rossi Agnès		6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) Eysseric Patricia		1 voix
(Conseillère Municipale de Reilhanette) Floquet Marie		1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) Garcia Jean par procuration à Deconinck Stéphane		1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) Gentil Anne		1 voix
(Maire de Veynes) Gilardeau-Truffinet Christian		1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) Godart Christian		1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) Gourdon Claudine		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Grad Maud		6 voix
(Maire de Vesc) Jeune Alain par procuration à Tardy Lionel		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) Jeune Alain -Ccpdb par procuration à Tardy Lionel		2 voix
(Maire de Saint-May) Labrot Alain		1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) Lanteaume Catherine		1 voix
(Conseillère Municipale de Ballons) Lapie Claire par procuration à Cahn Philippe		1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) Lascombes Céline		1 voix
(Adjoint de Pelonne) Mallié Dominique		1 voix
(Maire de Laborel) Maoui Renée par procuration à Peloux Nicole		1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) Mazel Jean-Paul par procuration à Lascombes Céline		2 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Comité d'avis – élargissement et ajustement du processus

Unanimité

Date du vote : **08/07/2025 16:19:11**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **66**

Voix totales : **140**

Non votés : **3**

Voix Exprimées : **136**

Taux d'abstention : **0,7 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	136 Voix	100,0 %
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) Monier Marie-Pierre		1 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) Moulin Corinne par procuration à Aurias Claude		7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Mourier Marlène par procuration à Picard Patricia		6 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) Noris Jennifer		1 voix
(Maire de Montfroc) Pasero Jean-Noël		1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) Peloux Nicole		1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) Perilhou Jean-François par procuration à Peloux Nicole		6 voix
(Conseil départemental de la Drôme) Phelippeau Eric par procuration à Aurias Claude		7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Picard Patricia		6 voix
(Conseiller Municipal de La Pierre) Reynaud Olivier		1 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) Reynaud Pierre		1 voix
(Maire d'Aubres) Richard Eric par procuration à Barbanson Fabienne		1 voix
(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Rochas Pascale		2 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis		1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) Rossi Agnès		6 voix
(Adjoint de Nyons) Rousselle Didier par procuration à Monier Marie-Pierre		1 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) Roux Frédéric		1 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric - Ccvv par procuration à Roux Frédéric		2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruyschaert Christelle		1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) Sellier Jacques		1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Thoraval Marie-Hélène par procuration à Pasero Jean-Noël		6 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) Wurmser Brigitte par procuration à Godart Christian		1 voix
Abstention	1 Voix	
(Conseillère municipale de Curnier) Langouet Brigitte		1 voix
Non votants	3 Voix	
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Rolland Michel - Ccsb par procuration à Rolland Michel		2 voix
(Maire de Savournon) Rolland Michel		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Augmentation de la participation statutaire du Conseil départemental de la Drôme

Unanimité

Date du vote : **08/07/2025 16:22:01**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **66**

Voix totales : **140**

Voix Exprimées : **137**

Non votés : **3**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	137 Voix	100,0 %
(Maire de Valouse) Amar Janine		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Aurias Claude		6 voix
(Maire du Poët Sigillat) Balduchi Monique par procuration à Deconinck Stéphane		1 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) Barbanson Fabienne		1 voix
(Maire de Verclause) Bas Claude		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) Bernard Sébastien		1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) Bichon Gérard		1 voix
(Maire de Sahune) Bompard Marc		1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Bouyac Jacqueline par procuration à Rossi Agnès		6 voix
(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) Bredy Muriel par procuration à Rochas Pascale		1 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) Cahn Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) Camp Jean-Christophe par procuration à Cahn Philippe		1 voix
(Maire de la Charce) Cirer-Methel Pascal par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) Combes Pierre		7 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Cornillet Julien par procuration à Picard Patricia		6 voix
(Conseillère Municipale du Bersac) Courbet Viviane		1 voix
(Maire d'Orpierre) Cremillieux Gilles par procuration à Lanteaume Catherine		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles - Ccsb par procuration à Pasero Jean-Noël		2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) Dalstein Pierre par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) De Munter Lucien		1 voix
(Maire de Montaulieu) Deconinck Stéphane		1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) Denieault Jeannie par procuration à Lanteaume Catherine		1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Eymeoud Chantal par procuration à Rossi Agnès		6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) Eysseric Patricia		1 voix
(Conseillère Municipale de Reilhanette) Floquet Marie		1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) Garcia Jean par procuration à Deconinck Stéphane		1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) Gentil Anne		1 voix
(Maire de Veynes) Gilardeau-Truffinet Christian		1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) Godart Christian		1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) Gourdon Claudine		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Grad Maud		6 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) Jeune Alain -Ccpdb par procuration à Tardy Lionel		2 voix
(Maire de Vesc) Jeune Alain par procuration à Tardy Lionel		1 voix
(Maire de Saint-May) Labrot Alain		1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) Langouet Brigitte		1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) Lanteaume Catherine		1 voix
(Conseillère Municipale de Ballons) Lapie Claire par procuration à Cahn Philippe		1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) Lascombes Céline		1 voix
(Adjoint de Pelonne) Mallié Dominique		1 voix
(Maire de Laborel) Maoui Renée par procuration à Peloux Nicole		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Augmentation de la participation statutaire du Conseil départemental de la Drôme

Unanimité

Date du vote : **08/07/2025 16:22:01**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **66**

Voix totales : **140**

Voix Exprimées : **137**

Non votés : **3**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	137 Voix	100,0 %
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) Mazel Jean-Paul par procuration à Lascombes Céline		2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) Monier Marie-Pierre		1 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) Moulin Corinne par procuration à Aurias Claude		7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Mourier Marlène par procuration à Picard Patricia		6 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) Noris Jennifer		1 voix
(Maire de Montfroc) Pasero Jean-Noël		1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) Peloux Nicole		1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) Perillhou Jean-François par procuration à Peloux Nicole		6 voix
(Conseil départemental de la Drôme) Phelippeau Eric par procuration à Aurias Claude		7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Picard Patricia		6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) Reynaud Pierre		1 voix
(Conseiller Municipal de La Pierre) Reynaud Olivier		1 voix
(Maire d'Aubres) Richard Eric par procuration à Barbanson Fabienne		1 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis		1 voix
(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Rochas Pascale		2 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) Rossi Agnès		6 voix
(Adjoint de Nyons) Rousselle Didier par procuration à Monier Marie-Pierre		1 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric - Ccvv par procuration à Roux Frédéric		2 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) Roux Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle		1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) Sellier Jacques		1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Thoraval Marie-Hélène par procuration à Pasero Jean-Noël		6 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) Wurmser Brigitte par procuration à Godart Christian		1 voix
Non votants	3 Voix	
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Rolland Michel - Ccsb par procuration à Rolland Michel		2 voix
(Maire de Savournon) Rolland Michel		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Cartographie des risques liés aux atteintes à la probité – Lancement de la démarche

Adoptée

Date du vote : **08/07/2025 16:36:26**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **66**

Voix totales : **140**

Voix Exprimées : **125**

Non votés : **6**

Taux d'abstention : **6,4 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	124 Voix	99,2 %
(Maire de Valouse) Amar Janine		1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Aurias Claude		6 voix
(Maire du Poët Sigillat) Balduchi Monique par procuration à Deconinck Stéphane		1 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) Barbanson Fabienne		1 voix
(Maire de Verclause) Bas Claude		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) Bernard Sébastien		1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) Bichon Gérard		1 voix
(Maire de Sahune) Bompard Marc		1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Bouyac Jacqueline par procuration à Rossi Agnès		6 voix
(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) Bredy Muriel par procuration à Rochas Pascale		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) Camp Jean-Christophe par procuration à Cahn Philippe		1 voix
(Maire de la Charce) Cirer-Methel Pascal par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) Combes Pierre		7 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Cornillet Julien par procuration à Picard Patricia		6 voix
(Maire d'Orpierre) Cremillieux Gilles par procuration à Lanteaume Catherine		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buèch (CCSB)) Cremillieux Gilles - Ccsb par procuration à Pasero Jean-Noël		2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) Dalstein Pierre par procuration à Rochas Yannis		1 voix
(Maire de Montaulieu) Deconinck Stéphane		1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) Denieault Jeannie par procuration à Lanteaume Catherine		1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Eymeoud Chantal par procuration à Rossi Agnès		6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) Eysseric Patricia		1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) Garcia Jean par procuration à Deconinck Stéphane		1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) Gentil Anne		1 voix
(Maire de Veynes) Gilardeau-Truffinet Christian		1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) Godart Christian		1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) Gourdon Claudine		1 voix
(Maire de Vesc) Jeune Alain par procuration à Tardy Lionel		1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) Jeune Alain -Ccpdb par procuration à Tardy Lionel		2 voix
(Maire de Saint-May) Labrot Alain		1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) Langouet Brigitte		1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) Lanteaume Catherine		1 voix
(Conseillère Municipale de Ballons) Lapie Claire par procuration à Cahn Philippe		1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) Lascombes Céline		1 voix
(Adjoint de Pelonne) Mallié Dominique		1 voix
(Maire de Laborel) Maoui Renée par procuration à Peloux Nicole		1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) Mazel Jean-Paul par procuration à Lascombes Céline		2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) Monier Marie-Pierre		1 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) Moulin Corinne par procuration à Aurias Claude		7 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Cartographie des risques liés aux atteintes à la probité – Lancement de la démarche

Adoptée

Date du vote : **08/07/2025 16:36:26**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **66**

Voix totales : **140**

Voix Exprimées : **125**

Non votés : **6**

Taux d'abstention : **6,4 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	124 Voix	99,2 %
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Mourier Marlène par procuration à Picard Patricia		6 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) Noris Jennifer		1 voix
(Maire de Montfroc) Pasero Jean-Noël		1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) Peloux Nicole		1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) Perilhou Jean-François par procuration à Peloux Nicole		6 voix
(Conseil départemental de la Drôme) Phelippeau Eric par procuration à Aurias Claude		7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Picard Patricia		6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) Reynaud Pierre		1 voix
(Conseiller Municipal de La Pierre) Reynaud Olivier		1 voix
(Maire d'Aubres) Richard Eric par procuration à Barbanson Fabienne		1 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis		1 voix
(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Rochas Pascale		2 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) Rossi Agnès		6 voix
(Adjoint de Nyons) Rousselle Didier par procuration à Monier Marie-Pierre		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruyschaert Christelle		1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) Sellier Jacques		1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Thoraval Marie-Hélène par procuration à Pasero Jean-Noël		6 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) Wurmser Brigitte par procuration à Godart Christian		1 voix
Contre	1 Voix	0,8 %
(Conseillère Municipale du Bersac) Courbet Viviane		1 voix
Abstention	9 Voix	
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) Cahn Philippe		1 voix
(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) De Munter Lucien		1 voix
(Conseillère Municipale de Reilhanette) Floquet Marie		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Grard Maud		6 voix
Non votants	6 Voix	
(Maire de Savournon) Rolland Michel		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Rolland Michel - Ccsb par procuration à Rolland Michel		2 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) Roux Frédéric		1 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric - Ccvv par procuration à Roux Frédéric		2 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Engagement du syndicat mixte du Parc dans « l'accompagnement des communes drômoises des Baronnies provençales dans la mise en œuvre de leurs Obligations Légales de Débroussaillage » - budget, plan de financement et création de postes

Retirée

Date du vote : **08/07/2025 17:03:29**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **65**

Voix totales : **139**

Voix Exprimées : **0**

Non votés : **139**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Non votants	139 Voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Aurias Claude	6 voix
(Maire du Poët Sigillat) Balduchi Monique par procuration à Deconinck Stéphane	1 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) Barbanson Fabienne	1 voix
(Maire de Verclause) Bas Claude	1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) Bernard Sébastien	1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) Bichon Gérard	1 voix
(Maire de Sahune) Bompard Marc	1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Bouyac Jacqueline par procuration à Rossi Agnès	6 voix
(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) Bredy Muriel par procuration à Rochas Pascale	1 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) Cahn Philippe	1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) Camp Jean-Christophe par procuration à Cahn Philippe	1 voix
(Maire de la Charce) Cirer-Methel Pascal par procuration à Rochas Yanniss	1 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) Combes Pierre	7 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Cornillet Julien par procuration à Picard Patricia	6 voix
(Conseillère Municipale du Bersac) Courbet Viviane	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles - Ccsb par procuration à Pasero Jean-Noël	2 voix
(Maire d'Orpierre) Cremillieux Gilles par procuration à Lanteaume Catherine	1 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) Dalstein Pierre par procuration à Rochas Yanniss	1 voix
(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) De Munter Lucien	1 voix
(Maire de Montaulieu) Deconinck Stéphane	1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) Denieault Jeannie par procuration à Lanteaume Catherine	1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Eymeoud Chantal par procuration à Rossi Agnès	6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) Eysseric Patricia	1 voix
(Conseillère Municipale de Reilhanette) Floquet Marie	1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) Garcia Jean par procuration à Deconinck Stéphane	1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) Gentil Anne	1 voix
(Maire de Veynes) Gilardeau-Truffinet Christian	1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) Godart Christian	1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) Gourdon Claudine	1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Grad Maud	6 voix
(Maire de Vesc) Jeune Alain par procuration à Tardy Lionel	1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) Jeune Alain -Ccpdb par procuration à Tardy Lionel	2 voix
(Maire de Saint-May) Labrot Alain	1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) Langouet Brigitte	1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) Lanteaume Catherine	1 voix
(Conseillère Municipale de Ballons) Lapie Claire par procuration à Cahn Philippe	1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) Lascombes Céline	1 voix
(Adjoint de Pelonne) Mallié Dominique	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Engagement du syndicat mixte du Parc dans « l'accompagnement des communes drômoises des Baronnies provençales dans la mise en œuvre de leurs Obligations Légales de Débroussaillage » - budget, plan de financement et création de postes

Retirée

Date du vote : **08/07/2025 17:03:29**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **65**

Voix totales : **139**

Voix Exprimées : **0**

Non votés : **139**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Non votants

139 Voix

(Maire de Laborel) Maoui Renée par procuration à Peloux Nicole	1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) Mazel Jean-Paul par procuration à Lascombes Céline	2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) Monier Marie-Pierre	1 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) Moulin Corinne par procuration à Aurias Claude	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Mourier Marlène par procuration à Picard Patricia	6 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) Noris Jennifer	1 voix
(Maire de Montfroc) Pasero Jean-Noël	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) Peloux Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) Perillhou Jean-François par procuration à Peloux Nicole	6 voix
(Conseil départemental de la Drôme) Phelippeau Eric par procuration à Aurias Claude	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Picard Patricia	6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) Reynaud Pierre	1 voix
(Conseiller Municipal de La Piarre) Reynaud Olivier	1 voix
(Maire d'Aubres) Richard Eric par procuration à Barbanson Fabienne	1 voix
(Déléguée CCBBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Rochas Pascale	2 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Rolland Michel - Ccsb par procuration à Rolland Michel	2 voix
(Maire de Savournon) Rolland Michel	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) Rossi Agnès	6 voix
(Adjoint de Nyons) Rousselle Didier par procuration à Monier Marie-Pierre	1 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) Roux Frédéric	1 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric - Ccgv par procuration à Roux Frédéric	2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle	1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) Sellier Jacques	1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel	1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Thoraval Marie-Hélène par procuration à Pasero Jean-Noël	6 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) Wurmser Brigitte par procuration à Godart Christian	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Affûts d'étoiles – Création d'un « sentier de la nuit » – Acquisition d'œuvre artistique : mise à jour des cofinancements de la phase 2

Retirée

Date du vote : **08/07/2025 17:03:36**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **65**

Voix totales : **139**

Voix Exprimées : **0**

Non votés : **139**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Non votants	139 Voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Aurias Claude	6 voix
(Maire du Poët Sigillat) Balduchi Monique par procuration à Deconinck Stéphane	1 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) Barbanson Fabienne	1 voix
(Maire de Verclause) Bas Claude	1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) Bernard Sébastien	1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) Bichon Gérard	1 voix
(Maire de Sahune) Bompard Marc	1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Bouyac Jacqueline par procuration à Rossi Agnès	6 voix
(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) Bredy Muriel par procuration à Rochas Pascale	1 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) Cahn Philippe	1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) Camp Jean-Christophe par procuration à Cahn Philippe	1 voix
(Maire de la Charce) Cirer-Methel Pascal par procuration à Rochas Yannis	1 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) Combes Pierre	7 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Cornillet Julien par procuration à Picard Patricia	6 voix
(Conseillère Municipale de Bersac) Courbet Viviane	1 voix
(Maire d'Orpierre) Cremillieux Gilles par procuration à Lanteaume Catherine	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles - Ccsb par procuration à Pasero Jean-Noël	2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) Dalstein Pierre par procuration à Rochas Yannis	1 voix
(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) De Munter Lucien	1 voix
(Maire de Montaulieu) Deconinck Stéphane	1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) Denieault Jeannie par procuration à Lanteaume Catherine	1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Eymeoud Chantal par procuration à Rossi Agnès	6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) Eysseric Patricia	1 voix
(Conseillère Municipale de Reilhanette) Floquet Marie	1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) Garcia Jean par procuration à Deconinck Stéphane	1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) Gentil Anne	1 voix
(Maire de Veynes) Gilardeau-Truffinet Christian	1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) Godart Christian	1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) Gourdon Claudine	1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Grard Maud	6 voix
(Maire de Vesc) Jeune Alain par procuration à Tardy Lionel	1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) Jeune Alain -Ccpdb par procuration à Tardy Lionel	2 voix
(Maire de Saint-May) Labrot Alain	1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) Langouet Brigitte	1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) Lanteaume Catherine	1 voix
(Conseillère Municipale de Ballons) Lapie Claire par procuration à Cahn Philippe	1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) Lascombes Céline	1 voix
(Adjoint de Pelonne) Mallié Dominique	1 voix
(Maire de Laborel) Maoui Renée par procuration à Peloux Nicole	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Affûts d'étoiles – Création d'un « sentier de la nuit » – Acquisition d'œuvre artistique : mise à jour des cofinancements de la phase 2

Retirée

Date du vote : **08/07/2025 17:03:36**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **65**

Voix totales : **139**

Voix Exprimées : **0**

Non votés : **139**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Non votants	139 Voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) Mazel Jean-Paul par procuration à Lascombes Céline	2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) Monier Marie-Pierre	1 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) Moulin Corinne par procuration à Aurias Claude	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Mourier Marlène par procuration à Picard Patricia	6 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) Noris Jennifer	1 voix
(Maire de Montfroc) Pasero Jean-Noël	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) Peloux Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) Perillhou Jean-François par procuration à Peloux Nicole	6 voix
(Conseil départemental de la Drôme) Phelippeau Eric par procuration à Aurias Claude	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Picard Patricia	6 voix
(Conseiller Municipal de La Pierre) Reynaud Olivier	1 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) Reynaud Pierre	1 voix
(Maire d'Aubres) Richard Eric par procuration à Barbanson Fabienne	1 voix
(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Rochas Pascale	2 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis	1 voix
(Maire de Savournon) Rolland Michel	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Rolland Michel - Ccsb par procuration à Rolland Michel	2 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) Rossi Agnès	6 voix
(Adjoint de Nyons) Rousselle Didier par procuration à Monier Marie-Pierre	1 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) Roux Frédéric	1 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric - Ccgv par procuration à Roux Frédéric	2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle	1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) Sellier Jacques	1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel	1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Thoraval Marie-Hélène par procuration à Pasero Jean-Noël	6 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) Wurmser Brigitte par procuration à Godart Christian	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Conception et réalisation de l'aménagement scénographique des relais du Parc des Baronnies provençales et de l'accueil de la Maison du Parc à Sahune – Choix du prestataire

Retirée

Date du vote : **08/07/2025 17:03:56**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **65**

Voix totales : **139**

Voix Exprimées : **0**

Non votés : **139**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Non votants	139 Voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Aurias Claude	6 voix
(Maire du Poët Sigillat) Balduchi Monique par procuration à Deconinck Stéphane	1 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) Barbanson Fabienne	1 voix
(Maire de Verclause) Bas Claude	1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) Bernard Sébastien	1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) Bichon Gérard	1 voix
(Maire de Sahune) Bompard Marc	1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Bouyac Jacqueline par procuration à Rossi Agnès	6 voix
(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) Bredy Muriel par procuration à Rochas Pascale	1 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) Cahn Philippe	1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) Camp Jean-Christophe par procuration à Cahn Philippe	1 voix
(Maire de la Charce) Cirer-Methel Pascal par procuration à Rochas Yannis	1 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) Combes Pierre	7 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Cornillet Julien par procuration à Picard Patricia	6 voix
(Conseillère Municipale du Bersac) Courbet Viviane	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles - Ccsb par procuration à Pasero Jean-Noël	2 voix
(Maire d'Orpierre) Cremillieux Gilles par procuration à Lanteaume Catherine	1 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) Dalstein Pierre par procuration à Rochas Yannis	1 voix
(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) De Munter Lucien	1 voix
(Maire de Montaulieu) Deconinck Stéphane	1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) Denieault Jeannie par procuration à Lanteaume Catherine	1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Eymeoud Chantal par procuration à Rossi Agnès	6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) Eysseric Patricia	1 voix
(Conseillère Municipale de Reilhanette) Floquet Marie	1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) Garcia Jean par procuration à Deconinck Stéphane	1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) Gentil Anne	1 voix
(Maire de Veynes) Gilardeau-Truffinet Christian	1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) Godart Christian	1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) Gourdon Claudine	1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Grad Maud	6 voix
(Maire de Vesc) Jeune Alain par procuration à Tardy Lionel	1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) Jeune Alain -Ccpdb par procuration à Tardy Lionel	2 voix
(Maire de Saint-May) Labrot Alain	1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) Langouet Brigitte	1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) Lanteaume Catherine	1 voix
(Conseillère Municipale de Ballons) Lapie Claire par procuration à Cahn Philippe	1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) Lascombes Céline	1 voix
(Adjoint de Pelonne) Mallié Dominique	1 voix
(Maire de Laborel) Maoui Renée par procuration à Peloux Nicole	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Conception et réalisation de l'aménagement scénographique des relais du Parc des Baronnies provençales et de l'accueil de la Maison du Parc à Sahune – Choix du prestataire

Retirée

Date du vote : **08/07/2025 17:03:56**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **65**

Voix totales : **139**

Voix Exprimées : **0**

Non votés : **139**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Non votants

139 Voix

(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) Mazel Jean-Paul par procuration à Lascombes Céline	2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) Monier Marie-Pierre	1 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) Moulin Corinne par procuration à Aurias Claude	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Mourier Marlène par procuration à Picard Patricia	6 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) Noris Jennifer	1 voix
(Maire de Montfroc) Pasero Jean-Noël	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) Peloux Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) Perillou Jean-François par procuration à Peloux Nicole	6 voix
(Conseil départemental de la Drôme) Phelippeau Eric par procuration à Aurias Claude	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Picard Patricia	6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) Reynaud Pierre	1 voix
(Conseiller Municipal de La Pierre) Reynaud Olivier	1 voix
(Maire d'Aubres) Richard Eric par procuration à Barbanson Fabienne	1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Rochas Pascale	2 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Rolland Michel - Ccsp par procuration à Rolland Michel	2 voix
(Maire de Savournon) Rolland Michel	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) Rossi Agnès	6 voix
(Adjoint de Nyons) Rousselle Didier par procuration à Monier Marie-Pierre	1 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric - Ccvv par procuration à Roux Frédéric	2 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) Roux Frédéric	1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle	1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) Sellier Jacques	1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel	1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Thoraval Marie-Hélène par procuration à Pasero Jean-Noël	6 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) Wurmser Brigitte par procuration à Godart Christian	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Résidence d'architecte dans les Hautes-Alpes - choix de l'équipe retenue

Retirée

Date du vote : **08/07/2025 17:04:02**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **65**

Voix totales : **139**

Non votés : **139**

Voix Exprimées : **0**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Non votants

139 Voix

(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Aurias Claude	6 voix
(Maire du Poët Sigillat) Balduchi Monique par procuration à Deconinck Stéphane	1 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) Barbanson Fabienne	1 voix
(Maire de Verclause) Bas Claude	1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) Bernard Sébastien	1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) Bichon Gérard	1 voix
(Maire de Sahune) Bompard Marc	1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Bouyac Jacqueline par procuration à Rossi Agnès	6 voix
(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) Bredy Muriel par procuration à Rochas Pascale	1 voix
(Maire de Chateaufort-de-Bordette) Cahn Philippe	1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) Camp Jean-Christophe par procuration à Cahn Philippe	1 voix
(Maire de la Charce) Cirer-Methel Pascal par procuration à Rochas Yannis	1 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) Combes Pierre	7 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Cornillet Julien par procuration à Picard Patricia	6 voix
(Conseillère Municipale du Bersac) Courbet Viviane	1 voix
(Maire d'Orpierre) Cremillieux Gilles par procuration à Lanteaume Catherine	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles - Ccsb par procuration à Pasero Jean-Noël	2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) Dalstein Pierre par procuration à Rochas Yannis	1 voix
(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) De Munter Lucien	1 voix
(Maire de Montaulieu) Deconinck Stéphane	1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) Denieault Jeannie par procuration à Lanteaume Catherine	1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Eymeoud Chantal par procuration à Rossi Agnès	6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) Eysseric Patricia	1 voix
(Conseillère Municipale de Reilhanette) Floquet Marie	1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) Garcia Jean par procuration à Deconinck Stéphane	1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) Gentil Anne	1 voix
(Maire de Veynes) Gilardeau-Truffinet Christian	1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) Godart Christian	1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) Gourdon Claudine	1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Grard Maud	6 voix
(Maire de Vesc) Jeune Alain par procuration à Tardy Lionel	1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) Jeune Alain -Ccpdb par procuration à Tardy Lionel	2 voix
(Maire de Saint-May) Labrot Alain	1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) Langouet Brigitte	1 voix
(Conseillère municipale de Sigottier) Lanteaume Catherine	1 voix
(Conseillère Municipale de Ballons) Lapie Claire par procuration à Cahn Philippe	1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) Lascombes Céline	1 voix
(Adjoint de Pelonne) Mallié Dominique	1 voix
(Maire de Laborel) Maoui Renée par procuration à Peloux Nicole	1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) Mazel Jean-Paul par procuration à Lascombes Céline	2 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Résidence d'architecte dans les Hautes-Alpes - choix de l'équipe retenue

Retirée

Date du vote : **08/07/2025 17:04:02**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **65**

Voix totales : **139**

Non votés : **139**

Voix Exprimées : **0**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Non votants

139 Voix

(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) Monier Marie-Pierre	1 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) Moulin Corinne par procuration à Aurias Claude	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Mourier Marlène par procuration à Picard Patricia	6 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) Noris Jennifer	1 voix
(Maire de Montfroc) Pasero Jean-Noël	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) Peloux Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) Perilhou Jean-François par procuration à Peloux Nicole	6 voix
(Conseil départemental de la Drôme) Phelippeau Eric par procuration à Aurias Claude	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Picard Patricia	6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) Reynaud Pierre	1 voix
(Conseiller Municipal de La Pierre) Reynaud Olivier	1 voix
(Maire d'Aubres) Richard Eric par procuration à Barbanson Fabienne	1 voix
(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Rochas Pascale	2 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Rolland Michel - Ccsp par procuration à Rolland Michel	2 voix
(Maire de Savournon) Rolland Michel	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) Rossi Agnès	6 voix
(Adjoint de Nyons) Rousselle Didier par procuration à Monier Marie-Pierre	1 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) Roux Frédéric	1 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric - Ccgv par procuration à Roux Frédéric	2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruyschaert Christelle	1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) Sellier Jacques	1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel	1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Thoraval Marie-Hélène par procuration à Pasero Jean-Noël	6 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) Wurmser Brigitte par procuration à Godart Christian	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

**Projet Alimentaire Territorial – Plan de financement animation et actions
2025-2028**

Retirée

Date du vote : **08/07/2025 17:04:08**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **65**

Voix totales : **139**

Voix Exprimées : **0**

Non votés : **139**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Non votants

139 Voix

(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Aurias Claude	6 voix
(Maire du Poët Sigillat) Balduchi Monique par procuration à Deconinck Stéphane	1 voix
(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) Barbanson Fabienne	1 voix
(Maire de Verclause) Bas Claude	1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) Bernard Sébastien	1 voix
(Conseiller Municipal de Grignan) Bichon Gérard	1 voix
(Maire de Sahune) Bompard Marc	1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Bouyac Jacqueline par procuration à Rossi Agnès	6 voix
(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) Bredy Muriel par procuration à Rochas Pascale	1 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) Cahn Philippe	1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) Camp Jean-Christophe par procuration à Cahn Philippe	1 voix
(Maire de la Charce) Cirer-Methel Pascal par procuration à Rochas Yannis	1 voix
(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) Combes Pierre	7 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Cornillet Julien par procuration à Picard Patricia	6 voix
(Conseillère Municipale du Bersac) Courbet Viviane	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buèch (CCSB)) Cremillieux Gilles - Ccsb par procuration à Pasero Jean-Noël	2 voix
(Maire d'Orpierre) Cremillieux Gilles par procuration à Lanteaume Catherine	1 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) Dalstein Pierre par procuration à Rochas Yannis	1 voix
(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) De Munter Lucien	1 voix
(Maire de Montaulieu) Deconinck Stéphane	1 voix
(1er Adjointe de Ribeyret) Denieault Jeannie par procuration à Lanteaume Catherine	1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Eymeoud Chantal par procuration à Rossi Agnès	6 voix
(Conseillère municipale de Plaisians) Eysseric Patricia	1 voix
(Conseillère Municipale de Reilhanette) Floquet Marie	1 voix
(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) Garcia Jean par procuration à Deconinck Stéphane	1 voix
(Conseillère Municipale de Taulignan) Gentil Anne	1 voix
(Maire de Veynes) Gilardeau-Truffinet Christian	1 voix
(2ème Adjoint de Montrond) Godart Christian	1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) Gourdon Claudine	1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Grard Maud	6 voix
(Maire de Vesc) Jeune Alain par procuration à Tardy Lionel	1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) Jeune Alain -Ccpdb par procuration à Tardy Lionel	2 voix
(Maire de Saint-May) Labrot Alain	1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) Langouet Brigitte	1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) Lanteaume Catherine	1 voix
(Conseillère Municipale de Ballons) Lapie Claire par procuration à Cahn Philippe	1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) Lascombes Céline	1 voix
(Adjoint de Pelonne) Mallié Dominique	1 voix
(Maire de Laborel) Maoui Renée par procuration à Peloux Nicole	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **08/07/2025 15:54:22**

Séance - **07/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Projet Alimentaire Territorial – Plan de financement animation et actions 2025-2028

Retirée

Date du vote : **08/07/2025 17:04:08**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **65**

Voix totales : **139**

Voix Exprimées : **0**

Non votés : **139**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Non votants	139 Voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) Mazel Jean-Paul par procuration à Lascombes Céline	2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) Monier Marie-Pierre	1 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) Moulin Corinne par procuration à Aurias Claude	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Mourier Marlène par procuration à Picard Patricia	6 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) Noris Jennifer	1 voix
(Maire de Montfroc) Pasero Jean-Noël	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) Peloux Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) Perillhou Jean-François par procuration à Peloux Nicole	6 voix
(Conseil départemental de la Drôme) Phelippeau Eric par procuration à Aurias Claude	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Picard Patricia	6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) Reynaud Pierre	1 voix
(Conseiller Municipal de La Pierre) Reynaud Olivier	1 voix
(Maire d'Aubres) Richard Eric par procuration à Barbanson Fabienne	1 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) Rochas Yannis	1 voix
(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) Rochas Pascale	2 voix
(Maire de Savournon) Rolland Michel	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Rolland Michel - Ccsb par procuration à Rolland Michel	2 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) Rossi Agnès	6 voix
(Adjoint de Nyons) Rousselle Didier par procuration à Monier Marie-Pierre	1 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) Roux Frédéric	1 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric - Ccgv par procuration à Roux Frédéric	2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) Ruysschaert Christelle	1 voix
(Conseiller Municipal de Chabestan) Sellier Jacques	1 voix
(Maire de Rosans) Tardy Lionel	1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Thoraval Marie-Hélène par procuration à Pasero Jean-Noël	6 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) Wurmser Brigitte par procuration à Godart Christian	1 voix